

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
Site : <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 2 juin 2016

PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». « **En attente d'expulsion** » « *Voir le PV de gendarmerie du 20 août 2014 après vérification des pièces produites* »

- **Elu à domicile de la SCP d'huissiers FERRAN 18 rue Tripière 31000 Toulouse**

M.M le Doyen des Juges d'instruction.
T.G.I de Toulouse.
2 allées Jules Guesdes.
31000 Toulouse

Lettre recommandée avec A.R : N°1A 127 440 1860 9.

Objet : *Plainte avec constitution de partie civile du 6 septembre 2015. « Faits criminels »*

- **Rappel du 6 septembre 2015.**
- **Rappel du 7 octobre 2015.**
- **Rappel du 16 décembre 2015.**
- **Rappel du 20 janvier 2016**
- **Rappel du 17 février 2016**

M.M le Doyen des juges.

Sauf erreur ou omission de ma part, je n'ai toujours pas eu de réponse à mon dernier courrier du 17 février 2016.

Dans ce courrier, je vous demandais de me communiquer *l'ordonnance du 10 novembre 2015 qui aurait été notifiée à ma personne au domicile élu de la SCP d'huissier FERRAN 18 rue tripière à Toulouse.*

- ***Ou au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens***

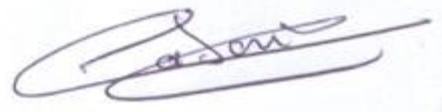
Je vous demande si vous entendez instruire ma plainte du 6 septembre 2015 au vu de toutes les informations que vous m'aviez demandées et qui ont été produites, soit qui sont en votre possession.

- *Je reste à votre entière disposition et à celle de la justice pour faire droit à la manifestation de la vérité.*

Et dans l'attente de vous lire Monsieur, Madame le Juge de l'Instruction et concernant aussi la soit disant ordonnance rendue en date du 10 novembre 2015.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



Pièces déjà en votre possession :

- *Procès-verbal de gendarmerie du 20 août 2014 après vérification des pièces produites.*
- *Les quatre Menaces de mort dont la gendarmerie de Saint Orens sous réquisition du parquet s'est saisi : relance de la gendarmerie de Saint Orens en date du 29 mai 2016*